



**DÉCLARATION DU COMMISSAIRE G. NORMAND GLAUDE
ENQUÊTE PUBLIQUE SUR CORNWALL**

LE 5 SEPTEMBRE 2008

CETTE SEMAINE NOUS AVONS ABORDÉ LES TÉMOIGNAGES CONCERNANT LA CHILDREN'S AID SOCIETY OF STORMONT, DUNDAS & GLENGARRY. AVANT DE POURSUIVRE LES TÉMOIGNAGES SUR CETTE INSTITUTION AUJOURD'HUI, J'AIMERAIS EN PROFITER POUR PASSER EN REVUE LES PROGRÈS QUE NOUS AVONS ACCOMPLIS DEPUIS MA DERNIÈRE DÉCLARATION ET VOUS PRÉSENTER LES ACTIVITÉS QUE NOUS RÉSERVENT CES PROCHAINS MOIS, DANS LE CADRE DE LA PHASE 1 ET DE LA PHASE 2.

JE SUIS TOUJOURS CONVAINCU QU'IL EST IMPORTANT, DANS UN PROCESSUS AUSSI COMPLEXE QU'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE, DE SE PENCHER PÉRIODIQUEMENT SUR LA « FEUILLE DE ROUTE » ÉTABLIE. DES BILANS PÉRIODIQUES NOUS PERMETTENT ÉGALEMENT DE VÉRIFIER L'EFFICACITÉ DES NOMBREUX

MÉCANISMES QUE NOUS AVONS MIS EN PLACE POUR ASSURER QUE L'ENQUÊTE DEMEURE ACCESSIBLE POUR LE PUBLIC. À CETTE FIN, NOUS VÉRIFIONS QUE LES TRANSCRIPTIONS DE TÉMOIGNAGES SONT FIDÈLEMENT AFFICHÉES LE LENDEMAIN SUR LE SITE WEB ET QUE LA DIFFUSION SUR INTERNET SE DÉROULE COMME PRÉVU POUR PERMETTRE À DE NOMBREUX MEMBRES DU PUBLIC D'ÉCOUTER LES INSTANCES DE LA MÊME JOURNÉE, CHEZ EUX OU À LEUR LIEU DE TRAVAIL.

NOUS AVONS ÉLABORÉ, IL Y A LONGTEMPS, UN PLAN POUR ENTENDRE LES TÉMOIGNAGES PERTINENTS POUR L'ENQUÊTE D'UNE FAÇON ORDONNÉE. NOUS AVONS SUIVI CE PLAN, QUE NOUS AVONS RÉGULIÈREMENT PASSÉ EN REVUE AVEC VOUS. EN PROCÉDANT SYSTÉMATIQUEMENT ET MÉTHODIQUEMENT, NOUS AVONS EXAMINÉ LES DOMAINES SUIVANTS DE PREUVE :

- TÉMOIGNAGES D'EXPERT SUR LE CONTEXTE DANS DES DOMAINES CONCERNANT L'ENQUÊTE;
- TÉMOIGNAGES CONCERNANT L'ÉVOLUTION DES POLITIQUES INTERNES DES INSTITUTIONS PARTIES DEVANT LA COMMISSION D'ENQUÊTE, AINSI QUE DES APERÇUS SUR LEUR STRUCTURE ORGANISATIONNELLE;

- TÉMOIGNAGES DE PERSONNES QUI ONT ÉTÉ VICTIMES D'ABUS SEXUELS PENDANT LEUR ENFANCE OU LEUR ADOLESCENCE, ET DANS CERTAINS CAS, TÉMOIGNAGES DE MEMBRES DE LA FAMILLE DE VICTIMES;

- TÉMOIGNAGES SUR LE CONTEXTE COMMUNAUTAIRE.

POUR COMPLÉTER NOS PREUVES SUR LE CONTEXTE COMMUNAUTAIRE, NOUS ESPÉRIONS ENTENDRE LE TÉMOIGNAGE DE M. PERRY DUNLOP. COMME IL A PRÉFÉRÉ NE PAS COMPARAÎTRE, NOUS AVONS PRODUIT DES PREUVES SOUS UNE AUTRE FORME ET AVONS PASSÉ À LA PROCHAINE ÉTAPE DE NOTRE PLAN DE TRAVAIL. LE REFUS DE M. DUNLOP DE COMPARAÎTRE DEVANT LA COMMISSION A ÉTÉ EXAMINÉ PAR LES TRIBUNAUX DE L'ONTARIO QUI ONT CONCLU À UN OUTRAGE CIVIL POUR REFUS D'OBÉIR À DES ORDONNANCES LÉGITIMES DE COMPARAÎTRE. M. DUNLOP A ÉTÉ CONDAMNÉ À SIX MOIS D'EMPRISONNEMENT. IL A ÉGALEMENT ÉTÉ RECONNU COUPABLE D'OUTRAGE CRIMINEL POUR AVOIR REFUSÉ D'OBÉIR À DES ORDONNANCES DE TRIBUNAUX JUDICIAIRES DE L'ONTARIO. J'AIMERAIS FAIRE QUELQUES BREFS COMMENTAIRES SUR LA DÉTERMINATION DE LA PEINE DANS LES CAS D'OUTRAGE CRIMINEL. LE MINISTÈRE DU PROCUREUR GÉNÉRAL TIENNT LES RÊNES DE LA DÉTERMINATION DE LA PEINE DANS TOUTES LES AFFAIRES CRIMINELLES. IL RETIENNT LES

SERVICES D'AVOCATS PRIVÉS QUI ÉTAIENT PRÉSENTS ET ONT EXPOSÉ BRIÈVEMENT LES FACTEURS QUI ENTRENT EN COMPTE DANS LA DÉTERMINATION DE LA PEINE. NOTRE AVOCAT NE DEVAIT PARLER QU'EN CAS DE BESOIN, PAR COURTOISIE ENVERS LA COUR. NOUS N'AVONS PAS ADOPTÉ UNE APPROCHE ACCUSATOIRE. LA COUR DIVISIONNAIRE A DÉCIDÉ CETTE SEMAINE QUE LA PEINE DEVRAIT ÊTRE RALLONGÉE DE 30 JOURS.

LA RÉALITÉ, POUR NOUS, EST QUE NOUS AVONS BIEN PROGRESSÉ DANS L'ÉTAPE DES PREUVES DIRECTES SUR L'INTERVENTION INSTITUTIONNELLE FACE À DES PLAINTES POUR ABUS INFLIGÉS À DES JEUNES. À CETTE FIN, NOUS ENTENDONS DES TÉMOINS LIÉS AUX PARTIES INSTITUTIONNELLES, QUI ÉTAIENT DES EMPLOYÉS OU QUI EXÉCUTAIENT DIVERSES FONCTIONS POUR CES INSTITUTIONS. NOUS AVONS COMMENCÉ PAR LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE ET DES SERVICES CORRECTIONNELS. NOUS SOMMES ENSUITE PASSÉS AU SERVICE DE POLICE DE CORNWALL ET AU DIOCÈSE D'ALEXANDRIA-CORNWALL.

C'EST CETTE SEMAINE LE TOUR DE LA SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE. À LA CONCLUSION DES TÉMOIGNAGES SUR CETTE INSTITUTION, NOUS CONSACRERONS UN PEU DE TEMPS AUX TÉMOIGNAGES SUR LES DEUX CONSEILS SCOLAIRES. NOUS PASSERONS ENSUITE À LA POLICE PROVINCIALE DE L'ONTARIO,

DONT LE PROJET VÉRITÉ (PROJECT TRUTH). LES DERNIERS TÉMOINS QUE NOUS ENTENDRONS DANS LE CADRE DE CETTE ÉTAPE SERONT CEUX QUI SE RAPPORTENT AU MINISTÈRE DU PROCUREUR GÉNÉRAL. NOUS SIÉGERONS JUSQU'À CE QUE NOUS AYONS TERMINÉ L'AUDITION DES TÉMOIGNAGES PERTINENTS POUR L'ENQUÊTE, SOIT VERS LA FIN DÉCEMBRE OU LE DÉBUT JANVIER, AU PLUS TARD.

COMME NOUS APPROCHONS DE LA FIN DES AUDITIONS, JE VAIS BIENTÔT FIXER UN CALENDRIER POUR LA PRÉSENTATION DES MÉMOIRES ET OBSERVATIONS CONCERNANT LA PHASE 1.

LES AVOCATS SAVENT BIEN ENTENDU CE QUE J'ENTENDS PAR MÉMOIRES ET OBSERVATIONS, MAIS J'AIMERAIS EXPLIQUER EN DÉTAIL AU PUBLIC DE QUOI IL S'AGIT. C'EST TRÈS IMPORTANT DU POINT DE VUE DE L'OBJECTIF D'ACCESSIBILITÉ AU GRAND PUBLIC QUE S'EST FIXÉ L'ENQUÊTE.

TOUTES LES PARTIES DEVANT MOI AURONT L'OCCASION, PAR LE BIAIS DE LEUR AVOCAT, D'EXPRIMER LEURS POINTS DE VUE SUR LES CONCLUSIONS PLAIDÉES ET QUI SE TROUVENT DANS L'IMPORTANT DOSSIER DE PREUVE QUE J'AI DEVANT MOI. ELLES PEUVENT RÉSUMER LES PRINCIPAUX POINTS DE VUE ET CONCLUSIONS QU'ELLES ESTIMENT AVOIR LE PLUS DE POIDS POUR

LE RAPPORT QUE JE VAIS PRÉSENTER AU GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO. JE TRAVAILLE BIEN ENTENDU DE FAÇON INDÉPENDANTE ET JE PARVIENDRAI À MES PROPRES CONCLUSIONS, MAIS JE DONNE AUX PARTIES LA POSSIBILITÉ DE PLAIDER LEURS ARGUMENTS DEVANT MOI POUR M'AIDER À PRENDRE MA DÉCISION FINALE. POUR ÊTRE SÛR QUE LE PUBLIC COMPREND BIEN COMMENT NOUS PROCÉDONS, JE DOIS PRÉCISER QUE LES AVOCATS DE LA COMMISSION NE VONT PAS ME SOUMETTRE LEURS OBSERVATIONS. LE RÔLE DES AVOCATS DE LA COMMISSION EST DE PRÉSENTER DES INFORMATIONS, D'UNE FAÇON ÉQUILIBRÉE ET JUSTE. LES AVOCATS DE LA COMMISSION NE PLAIDENT PAS DANS UN INTÉRÊT PARTICULIER, ILS AGISSENT DANS L'INTÉRÊT PUBLIC.

TOUT EN PASSANT EN REVUE LE PASSÉ ET EN PRÉSENTANT LEURS CONCLUSIONS SUR CE PASSÉ, LES PARTIES PEUVENT AUSSI SE TOURNER VERS L'AVENIR. LES MÉMOIRES DE LA PHASE 1 DEVRAIENT CONTENIR DES PROPOSITIONS DE CHANGEMENTS DE POLITIQUES ET DE PRATIQUES POUR AMÉLIORER LA RÉPONSE À DES ALLÉGATIONS DE MAUVAIS TRAITEMENTS. JE VOUS RAPPELLE QUE DE NOMBREUX TÉMOINS ONT SUGGÉRÉ DES AMÉLIORATIONS POUR L'AVENIR.

LE PROCESSUS DE PRÉSENTATION D'OBSERVATIONS PERMET AUX PARTIES DE METTRE PAR ÉCRIT LEURS SUGGESTIONS ET DE ME

PRÉSENTER, AINSI QU'AU PUBLIC, LEURS IDÉES DE CHANGEMENT SUSCEPTIBLES D'INFLUER SUR LES POLITIQUES STRATÉGIQUES DANS LA PROVINCE.

JE VAIS MAINTENANT VOUS DONNER QUELQUES DÉTAILS SUR CE PROCESSUS DE PRÉSENTATION DE MÉMOIRES OU OBSERVATIONS. APRÈS LE DERNIER JOUR D'AUDITION DES TÉMOIGNAGES, NOUS PRÉVOYONS UNE PAUSE DE QUELQUES SEMAINES POUR DONNER AUX PARTIES LE TEMPS DE DÉPOSER DES OBSERVATIONS ÉCRITES. LES AVOCATS SERONT ENSUITE AUTORISÉS À RÉPONDRE PAR ÉCRIT AUX OBSERVATIONS DES AUTRES PARTIES OU D'ADOPTER LES OBSERVATIONS DES AUTRES PARTIES, EN TOUT OU EN PARTIE.

UNE FOIS CETTE ÉTAPE TERMINÉE, NOUS RENDRONS PUBLICS TOUS LES MÉMOIRES D'OBSERVATIONS ET LES RÉPONSES QUI ONT ÉTÉ DÉPOSÉES EN LES AFFICHANT SUR NOTRE SITE WEB, AU DÉBUT DES AUDITIONS DES OBSERVATIONS ORALES.

PLUSIEURS JOURS SERONT MIS DE CÔTÉ POUR PERMETTRE AUX AVOCATS DE PRÉSENTER ORALEMENT LEURS OBSERVATIONS, DE METTRE EN EXERGUE CERTAINS PASSAGES REVÊTANT UNE IMPORTANCE PARTICULIÈRE POUR LEURS CLIENTS ET DE METTRE L'ACCENT SUR CERTAINES RECOMMANDATIONS IMPORTANTES DE

LA PHASE 1. LES PARTIES NE RECEVRONT QUE PEU DE TEMPS POUR LES OBSERVATIONS ORALES.

LE PROCESSUS DE PRÉSENTATION DES MÉMOIRES ET OBSERVATIONS EST UN ASPECT CRUCIAL DE L'ENQUÊTE ET POUR DE NOMBREUX TÉMOINS QUI ONT COMPARU DEVANT MOI. JE VEUX QUE CHAQUE PARTIE DISPOSE DE SUFFISAMMENT DE TEMPS POUR PRÉPARER CES MÉMOIRES ET OBSERVATIONS ET QU'ELLES SOIENT MISES SUFFISAMMENT À L'AVANCE AU COURANT DES RÈGLES QUI RÉGISSENT LA PRÉSENTATION DES MÉMOIRES ET OBSERVATIONS DE LA PHASE 1. JE PENSE QUE JE RECEVRAI TOUTES LES OBSERVATIONS ÉCRITES AU SUJET DE LA PHASE 1 AU DÉBUT 2009 ET QUE LES OBSERVATIONS ORALES RELATIVES À LA PHASE 1 SERONT ENTENDUES EN MARS.

CET AUTOMNE, NOUS NOTIFIERONS FORMELLEMENT LES PARTIES DES DATES FIXÉES POUR LA PRÉSENTATION DES MÉMOIRES ÉCRITS ET DES OBSERVATIONS ORALES. TOUTEFOIS, JE VOUS DONNE SUFFISAMMENT D'INFORMATIONS DÉTAILLÉES AUJOURD'HUI POUR VOUS PERMETTRE DE VOUS PRÉPARER ET DE PLANIFIER VOTRE TRAVAIL AFIN DE RESPECTER LES DÉLAIS FIXÉS JUSQU'À LA FIN DE L'ENQUÊTE.

TOUT AU LONG DE L'ENQUÊTE, J'AI INSISTÉ À PLUSIEURS REPRISES AUPRÈS DU PUBLIC SUR L'IMPORTANCE D'ATTENDRE QUE TOUTES LES PREUVES SOIENT ENTENDUES, ET C'EST CE QUE JE FAIS. CE MOMENT APPROCHE, MAIS JE PRIE INSTAMMENT TOUT LE MONDE D'ATTENDRE LA FIN DES AUDITIONS ET DES PRÉSENTATIONS DES OBSERVATIONS CONCERNANT LA PHASE 1 POUR ATTEINDRE DES CONCLUSIONS.

EN PARLANT DES MÉCANISMES DE COLLECTE DE PREUVES, DE LA PRÉSENTATION DE CONCLUSIONS ET DES SUGGESTIONS POUR L'AVENIR, JE N'OUBLIE JAMAIS CE QUI COMPTE LE PLUS : LA RAISON POUR LAQUELLE NOUS SOMMES LÀ ET LA MISSION QUE NOUS DEVONS REMPLIR.

LES ENQUÊTES PUBLIQUES SONT PARTICULIÈREMENT EFFICACES POUR FAIRE LE JOUR SUR DES AFFAIRES COMPLEXES ET DÉLICATES, PARCE QU'ELLES NE FORMULENT AUCUNE CONCLUSION DE RESPONSABILITÉ CIVILE OU CRIMINELLE. LE PUBLIC A DEMANDÉ QUE SOIT CRÉÉE À CORNWALL UNE ENQUÊTE PUBLIQUE APPROFONDIE ET JUSTE. NOTRE TRAVAIL A TOUJOURS ÉTÉ AXÉ SUR CET OBJECTIF FONDAMENTAL. NOUS SOMMES VENUS POUR REMPLIR UNE MISSION AU NOM DU PUBLIC, EN TRAVAILLANT AVEC PRÉCISION, COMPASSION ET PROFONDEUR. TOUTES NOS ACTIVITÉS VONT ET IRONT DANS CE SENS.

PASSONS MAINTENANT À LA PHASE 2 DE L'ENQUÊTE – LA CRÉATION D'UN ENVIRONNEMENT PROPICE À LA GUÉRISON ET À LA RÉCONCILIATION.

L'UN DES ASPECTS DE LA PHASE 2 EST LA RECHERCHE. NOUS AVONS FINANCÉ DES TRAVAUX DE RECHERCHE QUE M'AVAIT RECOMMANDÉS MON COMITÉ CONSULTATIF SUR UN CERTAIN NOMBRE DE SUJETS PRATIQUES PERTINENTS, COMME L'OPPORTUNITÉ DE MODIFIER LA LOI SUR LES EXCUSES, LA POSSIBILITÉ D'ÉTABLIR UN OMBUDSMAN SPÉCIALISÉ OU LES SERVICES POUR LES HOMMES QUI ONT ÉTÉ VICTIMES DE MAUVAIS TRAITEMENTS PENDANT LEUR ENFANCE ET QUI COMMETTENT EUX-MÊMES DES MAUVAIS TRAITEMENTS À L'ÂGE ADULTE. À L'ORDRE DU JOUR DES RECHERCHES FIGURENT AUSSI UN DOCUMENT QUE NOUS ESPÉRONS AFFICHER, CETTE SEMAINE, SUR NOTRE SITE WEB CETTE SEMAINE, SOUS LE TITRE « DES SURVIVANTS QUI AIDENT DES SURVIVANTS ». PLUS TARD DANS L'ANNÉE, NOUS COMPTONS SUR UN MANUEL EXPLIQUANT COMMENT CRÉER DES SERVICES POUR LES HOMMES. LES DEUX DOCUMENTS SONT DES TRAVAUX DE RECHERCHE DE PARTIE EXÉCUTÉS PAR LE PROJET POUR HOMMES.

NOUS AVONS ÉGALEMENT FINANCÉ DES INITIATIVES LOCALES POUR EXPLORER CERTAINES IDÉES ÉMANANT DE CORNWALL, QUE CE SOIT DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION PUBLIQUE ET DE LA

SENSIBILISATION, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE OU DES INSTALLATIONS OU SERVICES.

J'AIMERAIS VOUS DIRE QU'À L'APPROCHE DE LA FIN DE NOS ACTIVITÉS ICI, À CORNWALL, J'AI DÉCIDÉ DE LAISSER LA PORTE OUVERTE, PENDANT UNE BRÈVE PÉRIODE SUPPLÉMENTAIRE, À TOUTE PROPOSITION DE RECHERCHE PROVENANT DE CORNWALL ET DE LA RÉGION DE STORMONT, DUNDAS ET GLENGARRY. MON COMITÉ CONSULTATIF EXAMINERA TOUTE PROPOSITION LOCALE ET ME FERA SES RECOMMANDATIONS, JUSQU'AU 14 NOVEMBRE 2008. NOUS N'ACCEPTONS PLUS DE PROPOSITION DE RECHERCHE ÉMANANT DE L'EXTÉRIEUR DE LA RÉGION DE CORNWALL. JE PRIE CEUX ET CELLES D'ENTRE VOUS QUI AIMERAIENT SOUMETTRE UNE PROPOSITION DE RECHERCHE LOCALE DE NOUS EN AVISER RAPIDEMENT.

LES ACTIVITÉS DE LA PHASE 2 ONT ÉGALEMENT CONSISTÉ EN DES RÉUNIONS POUR DISCUTER DE SUJETS CONCERNANT L'AVENIR. CES SUJETS SONT SOUVENT CEUX QUE LES MEMBRES DU PUBLIC NOUS ONT SIGNALÉS COMME ÉTANT IMPORTANTS. PAR EXEMPLE, NOUS AVONS TENU UNE SÉANCE SUR LES RISQUES QUE POSE INTERNET ET COMMENT PROTÉGER NOS ENFANTS ET LA COLLECTIVITÉ DES DANGERS D'INTERNET. C'ÉTAIT UN SUJET QUE LE PUBLIC NOUS AVAIT SIGNALÉ COMME ÉTANT D'IMPORTANCE CAPITALE.

UN GRAND NOMBRE DE CEUX ET CELLES QUI ONT ASSISTÉ AUX RÉUNIONS DE LA PHASE 2 ONT MENTIONNÉ LA QUESTION DE LA DÉTERMINATION DE LA PEINE POUR CEUX QUI ONT ÉTÉ RECONNUS COUPABLES D'INFRACTIONS SEXUELLES À L'ENDROIT D'ENFANTS ET D'ADOLESCENTS. C'EST LA RAISON POUR LAQUELLE LE 22 OCTOBRE, MON COMITÉ CONSULTATIF TIENDRA UNE RÉUNION, LE SOIR, SOUS LE THÈME « PARLONS DE LA PEINE ». NOUS Y PRÉSENTERONS QUELQUES TENDANCES DE RECHERCHE EN MATIÈRE DE DÉTERMINATION DE LA PEINE ET INVITERONS QUELQUES EXPERTS POUR DÉBATTRE DES NOMBREUX FACTEURS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION POUR DÉTERMINER LA PEINE. LES MEMBRES DU PUBLIC SONT INVITÉS À EXPRIMER LEURS POINTS DE VUE SUR LES DIFFÉRENTES APPROCHES POSSIBLES DE LA DÉTERMINATION DE LA PEINE.

NOUS TRAVAILLONS ÉGALEMENT SUR TROIS AUTRES TABLES RONDES QUI POURRAIENT ÊTRE PERTINENTES POUR L'ÉLABORATION DE POLITIQUES FUTURES. LA PHASE 2 EST TOURNÉE VERS L'AVENIR PARCE QUE L'ESPOIR D'UN AVENIR MEILLEUR FAIT PARTIE INTÉGRANTE DE LA GUÉRISON. DANS CES TABLES RONDES, NOUS POSONS LA QUESTION SUIVANTE : « QUEL SERAIT LE MEILLEUR MOYEN DE RÉGLER UN PROBLÈME À L'AVENIR? Y A-T-IL UN MEILLEUR MOYEN DE PRÉVENIR LES MAUVAIS TRAITEMENTS, DE METTRE FIN À DES ABUS EXISTANTS ET

D'AIDER LES VICTIMES? » DES TABLES RONDES SUR LES POLITIQUES FUTURES POURRAIENT CONTRIBUER À TROUVER UNE RÉPONSE À CES QUESTIONS.

VOICI TROIS PROPOSITIONS DE SUJETS DE DISCUSSION POUR CES TABLES RONDES :

- HOMOPHOBIE ET PEUR DE LA PÉDOPHILIE – L'HOMOPHOBIE RISQUE-T-ELLE DE CONSTITUER UN OBSTACLE AUX EFFORTS EN VUE DE PRÉVENIR LES ABUS SEXUELS ENVERS DES ENFANTS OU DE METTRE FIN À DES ABUS EXISTANTS?
- DISPOSITIONS SUR LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE DANS LES RÈGLEMENTS CIVILS – Y A-T-IL DES SITUATIONS OÙ CES DISPOSITIONS DEVRAIENT ÊTRE SUPPRIMÉES DANS L'INTÉRÊT PUBLIC?
- QUESTIONS LIÉES AUX EFFORTS EN VUE D'ENCOURAGER LE SIGNALEMENT DE MAUVAIS TRAITEMENTS ENVERS DES ENFANTS ET LE DEVOIR DE SIGNALER.

TOUTES LES PARTIES ET LEURS AVOCATS AURONT LA POSSIBILITÉ DE CONTRIBUER AU DÉBAT SUR LES POLITIQUES DANS LE CADRE D'UNE TABLE RONDE.

COMME NOUS AFFICHONS DES DATES PRÉCISES SUR NOTRE SITE WEB, J'ESPÈRE QUE LES MEMBRES DU PUBLIC INTÉRESSÉS CONSULTERONT LES RÉSUMÉS DE NOS RÉUNIONS EN LIGNE OU PARTICIPERONT EN PERSONNE AUX RÉUNIONS POUR SE TENIR AU COURANT DE SUJETS QUI MÉRITENT DE FAIRE L'OBJET D'UN DÉBAT PUBLIC ET DE L'ÉLABORATION DE POLITIQUES.

NOUS SOMMES EN VOIE DE FIXER DES DATES POUR CES TABLES RONDES, PENDANT LES SEMAINES OÙ NOUS N'AVONS PAS D'AUDIENCE CET AUTOMNE OU LE SOIR PENDANT LES SEMAINES D'AUDIENCE.

NOTRE PREMIÈRE DATE EST LE 1^{ER} OCTOBRE. LE DÉBAT PORTERA SUR LE SUJET DE L'HOMOPHOBIE ET DES OBSTACLES QU'ELLE EST SUSCEPTIBLE DE CRÉER POUR LES EFFORTS DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PÉDOPHILIE. IL SEMBLE QUE LA SÉANCE CONSACRÉE AUX DISPOSITIONS SUR LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE DANS LES RÈGLEMENTS CIVILS AURA LIEU LE 4 DÉCEMBRE. D'AUTRES SÉANCES SONT PRÉVUES, MAIS TOUT DÉPEND DE LA DISPONIBILITÉ DES PARTICIPANTS INVITÉS.

À PART NOTRE CALENDRIER CHARGÉ DE DISCUSSIONS SUR LES POLITIQUES, JE PRÉCISE QUE NOUS AURONS DE NOUVEAU UNE SÉRIE D'ATELIERS TRÈS PRISÉS À L'ATTENTION DES

PROFESSIONNELS, QUI SONT ORGANISÉS PAR LE PROJET POUR HOMMES. NOUS AVONS AFFICHÉ COMPLET POUR UNE GRANDE PARTIE DE CES ATELIERS DE FORMATION LA DERNIÈRE FOIS ET AVONS DÛ DRESSER DES LISTES D'ATTENTE. N'OUBLIEZ PAS DE CONSULTER NOTRE SITE WEB POUR CONNAÎTRE LA LISTE DES ATELIERS OFFERTS DE SEPTEMBRE 2008 À FÉVRIER 2009 ET VOUS INSCRIRE BIENTÔT. CES ACTIVITÉS SONT GRATUITES ET ELLES ONT LIEU ICI, À CORNWALL. LES ATELIERS S'ADRESSENT À DES PROFESSIONNELS DE CORNWALL ET DE L'EXTÉRIEUR DE LA VILLE.

AUTRE ACTIVITÉ PRÉVUE DANS LE CADRE DE LA PHASE 2 : LES TÉMOIGNAGES INFORMELS. QUICONQUE EST TOUCHÉ PAR L'ENQUÊTE PUBLIQUE ET QUI SOUHAITE DONNER UN TÉMOIGNAGE INFORMEL DANS UN ENVIRONNEMENT CONFIDENTIEL ET ENCOURAGEANT PEUT SE METTRE EN RAPPORT AVEC LE PERSONNEL DE LA COMMISSION AFFECTÉ À LA PHASE 2 POUR S'INSCRIRE. LES AUDITIONS DES TÉMOIGNAGES INFORMELS DEVANT DES MEMBRES DE MON COMITÉ CONSULTATIF SE DÉROULERONT JUSQU'AU 18 NOVEMBRE DE CETTE ANNÉE. LE PROCESSUS EST ASSEZ SOUPLE. LES PERSONNES INTÉRESSÉES PEUVENT SE RENSEIGNER SUR LE PROCESSUS DES TÉMOIGNAGES INFORMELS AVANT DE S'ENGAGER À VENIR ET LE PERSONNEL DE LA COMMISSION SE TIENT À LEUR DISPOSITION POUR RÉPONDRE À LEURS QUESTIONS. BIEN QUE LE CONTENU DES TÉMOIGNAGES

INFORMELS NE PUISSE PAS ÊTRE INTÉGRÉ AUX CONCLUSIONS DE LA PHASE 1, JE PROMETS À TOUS CEUX ET CELLES QUI PARTICIPENT AU PROCESSUS QUE JE LIRAI SOIGNEUSEMENT CHAQUE RÉSUMÉ ET QUE JE TIENDRAI COMPTE DU CONTENU DES RÉSUMÉS AVANT DE RÉDIGER MON RAPPORT DE LA PHASE 2. J'ACCORDE LA PLUS GRANDE IMPORTANCE AU MANDAT DE GUÉRISON ET DE RÉCONCILIATION DE L'ENQUÊTE.

COMME POUR LA PHASE 1, NOUS DONNERONS AUX PARTIES ET À LEURS AVOCATS LA POSSIBILITÉ DE PRÉSENTER DES OBSERVATIONS FORMELLES AU SUJET DE LA GUÉRISON ET DE LA RÉCONCILIATION DANS LE CADRE DE LA PHASE 2. NOUS COMMENCERONS PAR LES OBSERVATIONS DE LA PHASE 1, PUIS NOUS PASSERONS À CELLES DE LA PHASE 2 AVEC UNE BRÈVE PAUSE. JE VEUX ÊTRE SÛR QUE LES PARTIES ONT ENTIÈREMENT TERMINÉ LES OBSERVATIONS DE LA PHASE 1 AFIN DE POUVOIR SE CONCENTRER ENTIÈREMENT À LA GUÉRISON ET LA RÉCONCILIATION. JE PRÉCISE QUE LES OBSERVATIONS ET MÉMOIRES DE LA PHASE 2 PEUVENT PORTER SUR N'IMPORTE QUEL COMMENTAIRE FORMULÉ PAR UNE PARTIE OU N'IMPORTE QUELLE RECOMMANDATION CONCERNANT LES SERVICES DE COUNSELING ET LE SOUTIEN AUX TÉMOINS. BIEN QUE CES DEUX PROGRAMMES AIENT DANS UNE CERTAINE MESURE UN RAPPORT AVEC LA PHASE 1, NOUS LES CONSIDÉRERONS COMME DES SUJETS QUI

PEUVENT FAIRE L'OBJET D'OBSERVATIONS ET DE MÉMOIRES DANS LE CADRE DE LA PHASE 2.

JE DONNERAI DES INSTRUCTIONS PRÉCISES SUR LES OBSERVATIONS ET MÉMOIRES DE LA PHASE 2 LORSQUE JE DONNERAI CELLES DE LA PHASE 1. ELLES SERONT SEMBLABLES À D'AUTRES PROCESSUS SUIVIS POUR LA PHASE 1. NOUS PRÉVOIRONS ÉGALEMENT PLUSIEURS JOURS POUR LES OBSERVATIONS ORALES SUR LA PHASE 2, EN IMPOSANT DES DÉLAIS AUX AVOCATS QUI FERONT DES OBSERVATIONS ORALEMENT. LES MÉMOIRES SUR LA PHASE 2 SERONT AFFICHÉS SUR LE SITE WEB, AINSI QUE CEUX SUR LA PHASE 1.

NOUS DISPOSONS D'UNE PLUS GRANDE MARGE DE MANŒUVRE DANS LA PHASE 2 POUR FAIRE PARTICIPER LE PUBLIC. C'EST LA RAISON POUR LAQUELLE J'AI DEMANDÉ À MON COMITÉ CONSULTATIF DE PRÉVOIR D'AUTRES OCCASIONS, POUR LES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LA GUÉRISON ET LA RÉCONCILIATION, DE FAIRE CONNAÎTRE CE QU'ELLES SUGGÈRENT POUR ACCÉLÉRER LA GUÉRISON ET LA RÉCONCILIATION.

À CETTE FIN, JE VEUX QUE CES OCCASIONS SOIENT PUBLIQUES, MAIS JE VEUX AUSSI DONNER AUX PERSONNES PRIVÉES LA POSSIBILITÉ DE PARLER EN PRIVÉ DE LEUR VISION DE GUÉRISON ET

DE RÉCONCILIATION. C'EST JUSTEMENT L'UN DES OBJECTIFS DES SÉANCES DE TÉMOIGNAGE INFORMEL QUI AURONT LIEU CET AUTOMNE. CES TÉMOIGNAGES PEUVENT DONC SERVIR AUSSI À PRÉSENTER DES IDÉES POUR L'AVENIR OU UN MÉLANGE DE RÉCIT D'EXPÉRIENCES PERSONNELLES ET DE PROPOSITIONS D'IDÉES DE CHANGEMENT.

EN CE QUI CONCERNE LES SÉANCES PUBLIQUES, NOUS AVONS L'INTENTION DE PRÉVOIR DES SÉANCES PUBLIQUES AU COURS DESQUELLES LES MEMBRES DU PUBLIC INTÉRESSÉS POURRAIENT PRÉSENTER LEURS OBSERVATIONS AU SUJET DE LA GUÉRISON ET DE LA RÉCONCILIATION. CES SÉANCES AURONT VRAISEMBLABLEMENT LIEU AU DÉBUT 2009.

VOILÀ, JE SUIS ARRIVÉ À LA CONCLUSION DE MON COMPTE RENDU SUR LE TRAVAIL DE L'ENQUÊTE. RETOURNONS MAINTENANT AUX TÉMOIGNAGES DE LA CHILDREN'S AID SOCIETY OF STORMONT, DUNDAS & GLENGARRY.